

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 novembre 2012  
(convocation du 12 novembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50  
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40  
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre  
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h  
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45  
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40  
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles  
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard  
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain  
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40  
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël  
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan  
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**ADV 33 - Subvention de fonctionnement 2012 - Convention Cub / Adav -  
Décision - Autorisation**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Il est proposé dans le présent rapport d'autoriser Monsieur le Président à conclure la convention d'objectifs CUB/ADAV33 pour 2012 ci-après annexée et à fixer le montant de la subvention communautaire au budget de fonctionnement de cet organisme à hauteur de **61 754 euros**.

Pour rappel, la CUB a attribué à l'ADAV 33 en 2011 une subvention de fonctionnement d'un même montant.

**1) Présentation de l'association**

L'association départementale des Amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) est un organisme loi 1901 créé en 1964. Son action vise à développer la mise en œuvre d'accompagnements en vue de la résorption des habitats insalubres et/ou illégaux de familles Gens du voyage sédentarisés sur l'ensemble de la Gironde et par là sur les communes de la CUB.

L'ADAV33 de par son ancienneté, son expérience, son champ d'intervention et ses compétences, a une très bonne connaissance de la question des Gens du Voyage et une capacité à intervenir dans la continuité, malgré la mobilité des familles. Elle **connaît et intervient auprès d'environ 1800 familles du département**, dont 1000 domiciliées à son siège et dans ses deux antennes à Libourne et Langon.

Son intervention est reconnue tant par les Gens du Voyage que par les partenaires (Élus et Collectivités, service de l'État, écoles, services sociaux, organismes bailleurs, associations etc...).

Elle a une approche multi entrées des situations, et aborde la question de l'insertion sociale dans sa globalité, la question de l'habitat étant une question centrale, mais est complétée par des actions autour de l'insertion par l'économie, l'emploi, la scolarisation, la citoyenneté.

**2) Ses actions sur la CUB**

Sur le territoire de la CUB, l'ADAV est impliquée dans plusieurs projets :

- Les aires d'accueil (11 aires à ce jour)

- Les projets d'habitat (sortie d'insalubrité ou d'illégalité) de familles semi sédentarisées (plusieurs centaines de familles concernées).

Elle est à ce jour sollicitée et engagée dans plusieurs projets à la demande des communes : Bordeaux, Eysines, Ambarès, Mérignac etc..., en participant notamment aux MOUS initiées par ces communes.

### 3) Les points forts de l'ADAV 33

Elle apporte **sa connaissance et ses compétences à chaque niveau du processus de réinsertion** :

- La prise en compte des situations
- Le diagnostic
- La complexité des projets, en prenant en compte la dimension interculturelle
- La constitution d'un partenariat autour d'un projet et l'animation
- La contribution à la formation des acteurs sur cette question.
- La mobilisation des ressources de la famille pour son implication et sa participation à ce projet
- Lors de la réalisation, c'est un acteur pédagogique nécessaire pour accompagner les changements de mode de vie (respect du contrat de location) et assurer les médiations nécessaires avec l'environnement, le quartier, la ville.

Elle est **un intermédiaire légitime et efficace** entre l'ensemble des acteurs concernés :

- Les familles : diagnostic - médiation – accompagnement
- Les décideurs de l'Action Publique et notamment les Élus : conseil – expertise – appui technique.
- L'ensemble des partenaires de droit commun : expertise – appui technique – animation de réseaux

Grâce à sa connaissance, son expérience et sa légitimité d'intervention acquise au fil des années, elle a dégagé des analyses et des méthodes capitalisées et transférables, qui permettent aux projets futurs de bénéficier de l'expérience de projets déjà réalisés.

### 4) La politique de la CUB en termes de résorption de l'habitat précaire

**Dans le cadre du PLH**, la CUB accompagne les communes dans la mise en oeuvre de certaines préconisations du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du voyage notamment pour :

- **Favoriser un maillage du territoire en aires d'accueil.** Pour ce faire, la CUB participe au financement des aires d'accueil, a pris la compétence « aménagement et gestion des aires de grands passages » pour assurer cette mission à la place des communes, a soutenu jusqu'en 2009 l'association des gens du voyage de la Gironde (AGV 33) dans sa mission de conseil au montage des projets d'aires d'accueil auprès des communes.

- **Favoriser les processus de sédentarisation tout en contribuant à la résorption des sites d'habitat précaire.**

Sur ce sujet, il est attendu de la CUB, de :

- Proposer une assistance technique aux communes en matière d'ingénierie et de programmation adaptée,

- Participer au financement des études de sortie d'insalubrité,
- Financer et piloter les études préalables et pré opérationnelles d'aménagement sur les secteurs concernés,
- Soutenir financièrement les associations accompagnant ces processus.

La sédentarisation des gens du voyage est une démarche longue en plusieurs phases : des études préalables afin de déterminer les besoins réels des publics, puis la mise en oeuvre de programmations de relogements (construction de logements adaptés, mise à disposition de terrains, réhabilitations dans le parc ancien etc..). Ce processus s'accompagnant d'un travail social de terrain auprès des familles.

Cette démarche est menée dans le cadre d'une Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale assurée sur appel d'offre, par des associations spécialisées telles que le PACT ou l'ADAV 33.

Le nouveau **Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage** (SDAGDV) pour la période 2011/2017 rappelle l'ancrage territorial de familles depuis de nombreuses années, voire des générations, sur des terrains non constructibles et, souvent, dans des conditions d'hygiène et de salubrité insuffisantes.

Ces situations de sédentarisation et d'habitat précaire concernent dix communes sur la CUB : Ambarès-et-Lagrave, Artigues, Blanquefort, Cenon, Eysines, Le Haillan, Le Taillan, Mérignac Parempuyre, Villenave d'Ornon.

Le SDAGDV fixe parmi les objectifs prioritaires, la sédentarisation dans des conditions dignes d'habitat, de quelques 250 familles identifiées sur le territoire communautaire par :

- La poursuite de la mobilisation des acteurs et des outils nécessaires sur le volet habitat, social, santé, insertion, scolarisation,
- La mobilisation des financements nécessaires à la réalisation des équipements préconisés : terrains familiaux ou logements adaptés.

A ce jour, plusieurs communes se sont lancées dans une MOUS pour la résorption de l'habitat précaire des gens du voyage.

## **5) Bilan des actions de l'ADAV en 2011 dans le cadre de la convention CUB/ADAV 2011**

En 2011, la CUB a attribué à l'ADAV 33 une subvention de fonctionnement pour ses actions en faveur de l'amélioration des conditions d'habitat des gens du voyage sédentarisés.

### **▪ L'activité 2011 en quelques chiffres**

- 15 sous locations sur la Gironde
- 25 prêts caravanes CAF sur la Gironde
- Nombre de familles accompagnées dans le cadre de projets de sédentarisation en 2011 :
  - 30 Petit Lacanau Blanquefort
  - 23 Taillan Médoc
  - 25 Ambarès
  - 12 Bordeaux Bastide
  - 12 Cenon Artigues

### **▪ Quelques faits marquants en 2011**

- Mise en service et inauguration d'un terrain familial Cenon Artigues – Août 2011
- Lancement de la Mous multi sites Blanquefort
- Création d'un terrain de stabilisation Bordeaux Bastide
- Poursuite de l'accompagnement du projet relogement Petit Lacanau Blanquefort

- Hiver 2011/2012 : accompagnement de familles expulsées régulièrement des terrains sur la CUB
- Mise en place d'animations collectives sur les 11 aires d'accueil de la CUB (ex : gestion des fluides)

#### ▪ **Perspectives 2012**

- Projet de terrain familial sur St Aubin du Médoc
- Projet global d'accompagnement social logement Le Taillan Médoc
- Accompagnement de projets sur l'ensemble des communes CUB dans le cadre de la présente convention.

### **6) Convention d'objectifs 2012 avec CUB/ADAV33**

Le PLH communautaire prévoit également le conventionnement avec les associations comme modalités de travail à développer.

L'ADAV propose de mettre son expérience et ses compétences à la disposition de la Cub selon plusieurs axes de travail :

#### ▪ **Au niveau du public des gens du voyage :**

- Repérage des besoins,
- Diagnostic social et économique,
- Accompagnement des familles dans leur projet de logement.

#### ▪ **Au niveau des partenaires :**

Accompagnement des projets – animation de réunions thématiques – capitalisation d'expérience et partage d'expériences entre différentes communes

#### ▪ **Interface et transversalité** entre les différents acteurs et les familles,

- Collaboration avec la CUB sur la définition et la mise en place d'un dispositif intercommunal de lutte contre l'habitat précaire restant à définir.

### **7) L'intérêt communautaire d'une subvention à l'ADAV 33**

La proposition de l'ADAV d'apporter son expérience et sa contribution à la mise en œuvre de la politique de résorption de l'habitat précaire des Gens du Voyage menée par la CUB et préconisée par le SDAGV, est pertinente.

De par sa connaissance du terrain, sa légitimité dans ses relations avec aussi bien les familles, que les autorités publiques et les acteurs de l'habitat, l'intervention de l'ADAV représente une compétence fiable sur laquelle les Élus des communes de la CUB peuvent s'appuyer pour répondre à la question délicate de la sédentarisation des Gens du Voyage, dans des situations précaires et/ou illégales.

Les actions déjà réalisées, en cours ou en projet, démontrent la capacité de cette association à aider à la mise en œuvre d'une politique efficace de résorption de l'habitat précaire des Gens du Voyage sur le territoire communautaire.

## La participation de la Communauté urbaine

### Budget prévisionnel 2012 de l'ADAV33

CHARGES	MONTANT			PRODUITS	MONTANT		
	H T	T V A	TTC		H T	T V A	TTC
<b>60 – Achats</b>				<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>			
Achats d'études et de prestations de service				Marchandises			
Achats non stockés de matières et fournitures			39790	Prestations de services			55639
Fournitures non stockables (eau, énergie)				Produits des activités annexes			
Fournitures d'entretien et de petit équipement				<b>74 - Subventions d'exploitation</b>			
Fournitures administratives			58787	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			42272
Autres fournitures				Région			
<b>61 - Services extérieurs</b>				Département			872021
Sous traitance générale				CUB			
Locations mobilières et immobilières				Autres EPCI			72162
Entretien et réparation				Commune(s)			
Assurances				Organismes sociaux			
Documentation				Fonds européens			36553
Divers			108084	CNASEA (emplois aidés)			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>				Autres (précisez) : FSL, SACICAP			194796
Rémunérations intermédiaires et honoraires				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
Publicité, publications				Cotisations			49254
Déplacements, missions et réceptions				Autres			3000
Frais postaux et de télécommunication				<b>76 - Produits financiers</b>			
Services bancaires			2500	<b>77 - Produits exceptionnels</b>			25792
Divers				<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>			
<b>63 - Impôts et taxes</b>				<b>79 – Transfert de charges</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations							
Autres impôts et taxes			110492				
<b>64 - Charges de personnel</b>			8				
Rémunérations du personnel							
Charges sociales			300				
Autres charges de personnel							
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			1700				
<b>66 – Charges Financières</b>			600				
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>							
<b>68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements</b>			59800				25000
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>1376489</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>1376489</b>

<p><b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secours en nature</li> <li>- Mise à disposition gratuite des biens et prestations</li> <li>- Personnel bénévole</li> </ul> <p><b>Total des charges</b></p>		<p><b>87 - Contributions volontaires en nature</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénévolat</li> <li>- Prestations en nature</li> <li>- Dons en nature</li> </ul> <p><b>Total des produits</b></p>
---	--	--

L'ADAV33 sollicite une subvention de fonctionnement de 72 162 € soit une augmentation de 16,85% par rapport à 2011.

Il est cependant proposé de ne pas donner une suite favorable à la demande de l'ADAV d'augmentation de la subvention accordée par la CUB en 2012, pour les raisons suivantes :

- le conventionnement avec l'ADAV33 pour 2011, étant intervenu tard dans l'année, la quasi-totalité de la subvention 2011 a été reportée en 2012,
- les demandes de la CUB à l'ADAV d'interventions ou d'expertises ne seront pas en augmentation en 2012 par rapport à 2011.

L'action de l'ADAV33 étant primordiale pour une mise en œuvre efficace de la politique de l'habitat spécifique de la CUB, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à l'ADAV 33 d'un montant de 61 754 euros pour l'exercice 2012.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code des collectivités territoriales

**VU** la délibération communautaire n°2001-1186 du 14/12/ 2001 approuvant le PLH

**VU** la délibération communautaire n°2003-0133 du 28/02/ 2003 approuvant le PLH

**VU** la délibération communautaire n°2007-0545 du 13/07 /2007 approuvant le PLH

**VU** la délibération communautaire n°2011-0798 du 25/11 /2011 attribuant une subvention à l'ADAV33 au titre de l'exercice 2011

**VU** la demande de subvention de fonctionnement de l'ADAV33 par courrier du 13 septembre 2012

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'activité de l'ADAV 33 contribue à la mise en œuvre du PLH de la CUB

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

Du versement en 2012 d'une subvention de 61 754 euros à l'association ADAV 33 au titre de son fonctionnement courant

#### **Article 2 :**

De l'inscription de la dépense correspondante au compte 6574 - 65 - 72- CRB UE00 du budget de l'exercice en cours

#### **Article 3 :**

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 DÉCEMBRE 2012**

**PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2012**

Mme. VÉRONIQUE FAYET